

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Gaudreau

<https://www.cadre21.org/membres/ce3a3c42c4c47a1ce3517e9b>

Date d'obtention : 2024-04-19 13:55:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir le jeune, sans jugements et les rassurer.

Identifier les circonstances de la situations.

Expliquer les étapes du protocole

Prendre des infos pour comprendre l'ampleur de la situation sans regarder les images.

Voir si le jeune est vulnérable.

Voir les motivation du geste et l'étendue de la situation dans l'école.

Avisez le responsable du protocole/projet Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Agir rapidement, Rassurer le jeune.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de prendre les information sans que le jeunes se sente juger, inquiet de la situation. De garder sa collaboration et sa confiance pour obtenir les renseignements.